

Mission Populaire Évangélique de France.

Rapport financier du Trésorier sur l'exercice 2019.

Avant de commenter nos comptes, remarquons que l'exercice 2019 de la MPEF est un exercice de transition, marqué par l'arrivée à terme en 2018 des conventions immobilières de 2006 - pour les Fraternités utilisant des locaux appartenant à la MPEF - et par la mise au point de nouveaux baux avec loyers (un premier en 2019, les suivants progressivement en 2020).

Il convient également de signaler que cet exercice connaît encore – sans changement - les « contributions des Fraternités » au fonctionnement du Mouvement (définies dans les conventions de 2006) : celle de 5% pour participer à la couverture des charges du Mouvement, et celle de 1% pour alimenter un « fonds de mutualisation ».

Notre **COMPTE DE RÉSULTAT** (12 mois) se solde par un nouveau déficit significatif de -76 K€ (- 75.706 €).

Celui-ci résulte de produits s'élevant au total à 991 K€ et de charges s'établissant à 1.067 K€.

Les charges de l'exercice 2019 correspondent principalement :

- . au fonctionnement du siège et à l'animation du mouvement : 327 K€ ;
- . à la gestion du patrimoine immobilier : 71 K€ (dont Nexity pour la première année : 25 K€ ; amortissements : 31 K€) ;
- . aux charges engagées par la MPEF pour le compte des Fraternités (et qui leur sont refacturées à l'identique, comme nous le verrons ci-après) : 523 K€ ;
- . à la solidarité au sein du Mouvement : l'entraide, par des subventions versées aux Fraternités (32 K€) ou bien par la dépréciation d'une nouvelle part de notre créance sur La Maison Verte (47 K€) - qui constitue également une forme de solidarité envers des Fraternités en difficulté ; la constitution du « fonds de mutualisation » à hauteur de 25 K€ par les contributions des Fraternités (1% de leurs produits) ;
- . à d'autres objets comme : des charges sur exercices antérieurs (travaux effectués sur les maisons vendues antérieurement à La Rochelle : 42 K€) ; l'impôt sur les revenus du patrimoine : 9 K€ ; divers : 2 K€.

À noter que la dépréciation financière de nos titres de placement, intervenue au premier trimestre 2020 et conséquence de la pandémie Covid-19, n'a pas été provisionnée au 31 décembre 2019 ; elle apparaîtra, pour son montant actualisé, dans nos comptes 2020 (- 27 K€ au 30 avril 2020).

Ces charges sont couvertes par **les produits** suivants :

- . dons reçus : 137 K€ (individuels pour 55 K€ ; églises, entraide pour 83 K€) ; auxquels s'ajoute un legs de 36 K€ ;
- . contributions des Fraternités au fonctionnement du Mouvement : 188 K€ ; auxquelles s'ajoute la contribution de 1% au fonds de mutualisation = 25 K€ ;
- . remboursement par les Fraternités des charges engagées pour leur compte par la MPEF et qui leur sont refacturées par celle-ci : 503 K€ ;

- . locations immobilières : 51 K€ (Fraternités = 10 K€ ; tiers = 41 K€) ;
- . divers : « Présence » = 7 K€ ; cotisations MPEF = 2 K€ ; revenus des placements = 10 K€ ;
- . reprises de provisions et de subvention pour investissement : 35 K€.

Notre **BILAN** décrit la situation de nos actifs et de nos passifs au 31 décembre 2019. Son total est de 6.944 K€ (6.944.166 €).

Nos actifs (ou emplois) se composent principalement :

- . des immobilisations corporelles (5.281 K€, soit **76 %** du total du bilan) pour leurs valeurs nettes comptables (brut moins amortissements et dépréciations) : terrains : 1.358 K€, constructions : 3.750 K€, agencements : 173 K€, constituant le « patrimoine immobilier » de la MPEF ; l'essentiel est utilisé par les Fraternités, mais une partie est louée à des tiers ;
 - . des immobilisations financières : titres de participation : 245 K€ , plus une créance financière sur la Maison Verte de 83 K€ (dépréciée en totalité) ;
 - . les créances de la MPEF sur les Fraternités (soldes restant dus sur les factures jusqu' au 31 décembre 2019, suivant les comptes de liaison) : 267 K€, moins une dépréciation de 80 K€ au titre de La Maison Verte , soit 187 K€ (**3 %** du total du bilan) ;
 - . des valeurs mobilières de placement : 291 K€ ;
 - . enfin les disponibilités : 915 K€ (livrets, titres de placement, comptes bancaires).
- Les placements financiers et la trésorerie disponible représentent **21 %** du total du bilan.

Nos passifs (ou ressources) sont à l'origine de notre patrimoine d'ensemble présenté à l'actif :

- . fonds associatifs sans droit de reprise : 5.543 K€ ; il s'agit de la contrepartie du patrimoine immobilier de la MPEF comptabilisé en 2006 ;
- . fonds associatifs avec droit de reprise : 196 K€ (contrepartie d'un terrain à La Rochelle donné par l'église protestante) ;
- . réserves : 875 K€ ;
- . moins le report à nouveau des déficits antérieurs (- 77 K€) et le déficit 2019 (- 76 K€) ;
- . subvention d'investissement nette : 12 K€ ;
- . fonds de mutualisation : 63 K€ (le 1%) et fonds de développement (21 K€) ;
- . provisions pour risques et charges : 6 K€ ;
- . emprunt en cours : 92 K€ (pour travaux ST NAZAIRE) ;
- . dettes courantes : 144 K€ (fournisseurs : 43 K€, fiscales et sociales : 89 K€, autres : 12 K€) ;
- . dette résiduelle à « unacepudf » : 143 K€.

La structure du bilan et son équilibre peuvent être synthétisés par ses trois caractéristiques financières :

1. **Fonds de roulement** : fonds associatifs (6.557) + emprunt (92) – actif immobilisé (5.547) = + **1.102 K€**
2. **Besoin de financement lié au cycle d'exploitation (ou : « besoin en fonds de roulement »)** : créances (193) – provisions (6) – dettes (290) = - **103 K€**
3. **Trésorerie** = + **1.205 K€**.

La trésorerie est la résultante du fonds de roulement positif (excédent des ressources stables sur les emplois fixes) et d'un besoin de financement courant qui est pour l'instant une ressource complémentaire (notamment grâce à la dette résiduelle à l'epudf).

Cette situation financière, encore favorable, va se trouver impactée au cours des exercices 2020 et 2021, de visibilité incertaine et qui seront probablement difficiles (conséquences de la pandémie Covid-19 ; incertitudes sur les subventions et dons ; actions de solidarité significatives de la MPEF envers les Fraternités ; discussions en cours sur les baux et sur les contributions éventuelles des Fraternités aux charges de fonctionnement du Mouvement ; dépenses immobilières importantes à programmer ; etc ...).

L'ANNEXE , qui constitue avec le bilan et le compte de résultat les « **Comptes annuels** », apporte d'importants éclairages , commentaires et informations complémentaires dont je vous invite à prendre connaissance. Nous y trouvons notamment des précisions sur le calcul de la provision pour indemnités de départ en retraite des salariés (4.641 € au 31.12.2019), ainsi que sur les effectifs moyens salariés de la MPEF au cours de l'exercice, en « équivalent temps plein » : 14, dont 10 pour les Fraternités et 4 pour le siège.

Je termine ce rapport financier en rappelant le second alinéa de l'article 13 – COMPTABILITÉ des statuts de la MPEF (27 mai 2018) :

« Les comptes consolidés de la MPEF et de ses associations adhérentes sont établis chaque année pour information. Ils sont portés à la connaissance de l'Assemblée Générale ».

Or une telle consolidation (« combinaison ») des comptabilités du Mouvement est actuellement impossible en raison de l'extrême hétérogénéité des plans comptables utilisés et des comptes annuels établis par les 13 associations concernées. Cet objectif, qui nécessite de satisfaire à des conditions communes d'ordre technique, est cependant rappelé dans l'Annexe 2019.

Bruno PIERRE

Trésorier

27 juin 2020